

MONTEGUT ARROS

Rapport de Présentation

- SOMMAIRE -

1ère Partie : DIAGNOSTIC COMMUNAL

- I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES**
 - DEMOGRAPHIE
 - LOGEMENTS
 - ACTIVITES - EMPLOIS

- II - ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS**
 - MORPHOLOGIE DU SITE
 - OCCUPATION DU SOL

- III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**
 - LES SYSTEMES PAYSAGERS
 - LES SYSTEMES HYDRAULIQUES / LES BOIS
 - LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE
 - LE SYSTEME URBAIN
 - LES RESEAUX
 - PATRIMOINE
 - SERVITUDES

2ème Partie : PROJET DE CARTE COMMUNALE

- I - CONTRAINTES**

- II - ZONAGES**

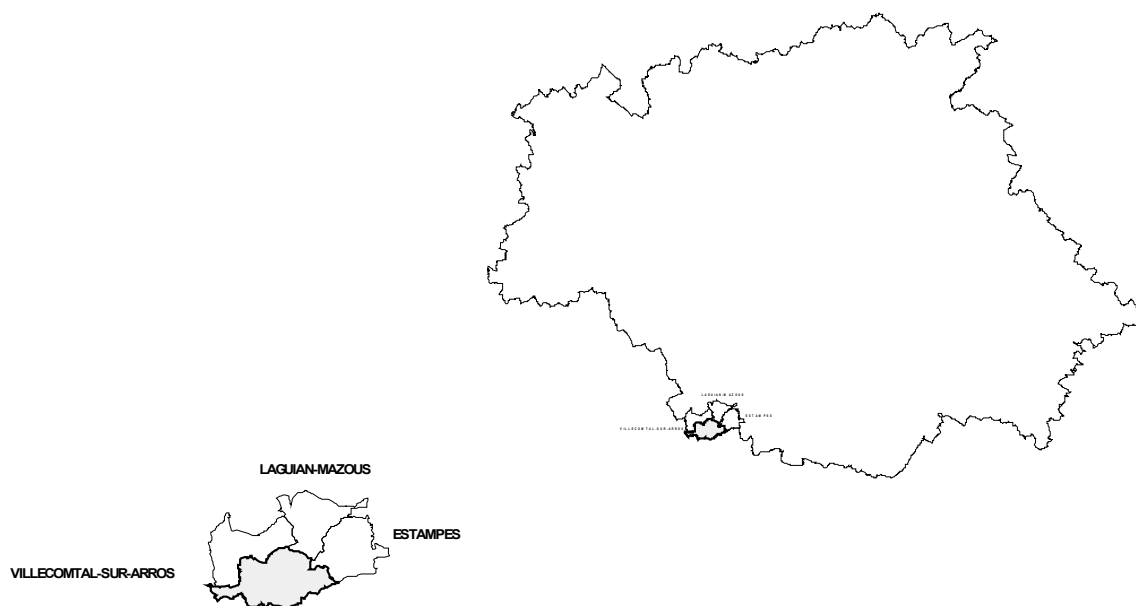
- III - TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES D'ACCUEIL**

3ème Partie : LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

- I - INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**

- II - PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

PLAN DE SITUATION



1ère PARTIE : DIAGNOSTIC COMMUNAL

I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

La commune de Montégut-Arros, d'une superficie de 1529 hectares est située à l'Extrémité Sud-Ouest du Département en limite avec les Hautes-Pyrénées. Elle se situe entre Villecomtal sur Arros (à moins de 5 km) et Saint-Sever de Rustang. Elle est traversée par l'Arros et un de ses affluents, le Lurus qui se rejoignent au nord de la commune.

Elle fait partie du canton de Miélan dont elle est distante d'une dizaine de kilomètres au Sud-Ouest de celle-ci.

Elle est desservie par la route départementale n°38 qui rejoint au Nord-Ouest la route nationale n°21. L'habitat est dispersé sur l'ensemble du territoire communal et on ne compte réellement qu'un seul quartier aggloméré : le quartier de la Ribère. Il s'étire tout en longueur de part et d'autre de la RD qui longe l'Arros. Le centre du village est situé sur le coteau dominant l'Arros rive Est.

La commune de Montégut-Arros possède un patrimoine boisé très important avec de grands massifs qui recouvrent pratiquement la totalité des coteaux, seules les vallées sont dégagées.

Intégrée au Pays du Val d'Adour et à la communauté des communes « hautes vallées de Gascogne », elle est limitrophe des communes de Villecomtal sur Arros, Laguian Mazous et Estampes coté Gers.

La municipalité souhaite poursuivre le développement de sa population avec comme objectif une cinquantaine d'habitants nouveaux dans les prochaines années. En préparation de la carte communale, la municipalité a mené un travail de repérage des terrains qui pourrait être potentiellement ouvert à l'urbanisation en s'appuyant sur l'ancien MARNU et sur les terrains situés autour des principaux « hameaux » ou « quartiers » de la commune. Les élus ont souhaité mener une réflexion globale sur le développement urbain de leur commune, avoir un document définissant des périmètres constructibles tenant compte d'un développement harmonieux du village tout en respectant la qualité et l'identité des paysages.

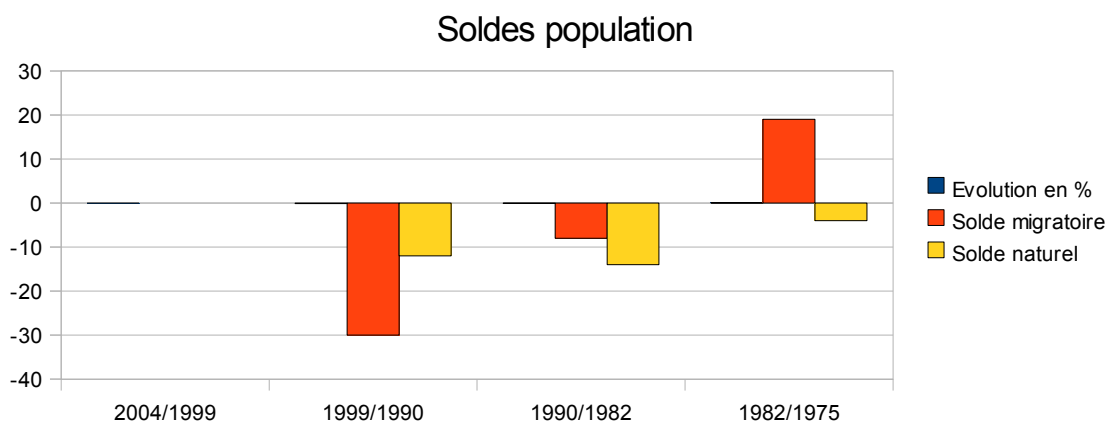
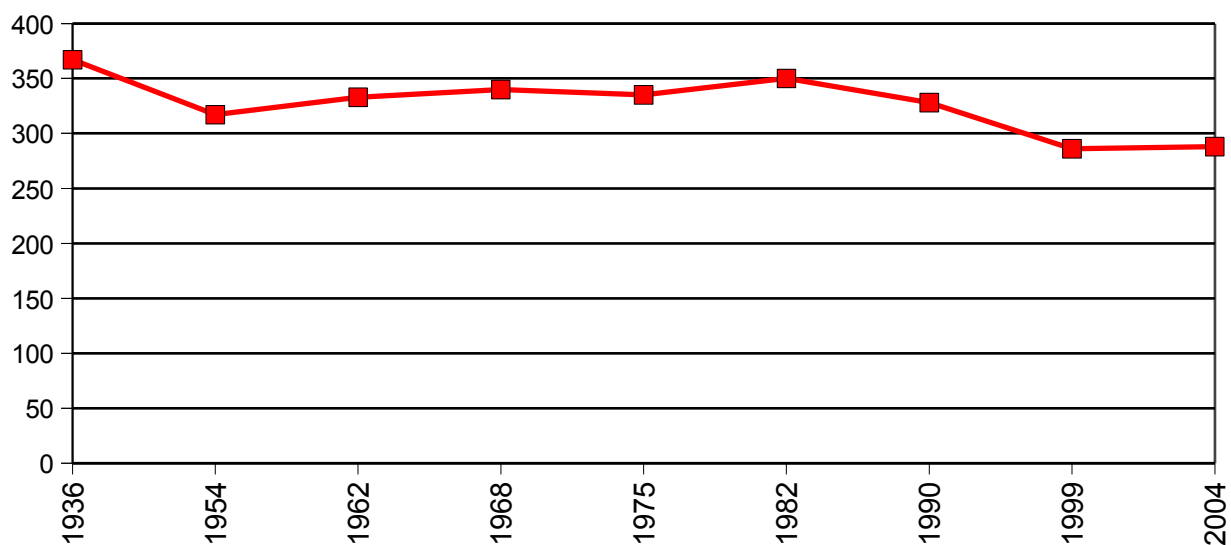
Principaux objectifs poursuivis dans ce document :

- favoriser la construction afin d'augmenter la population
- densifier les différents hameaux de la commune
- intégration du projet de traverse du village (quartier de la ribère)
- rentabiliser les réseaux existants et futurs
- assurer un développement en dehors des grands axes routiers
- préserver l'activité agricole
- préserver les secteurs naturels inondables
- respecter la qualité des paysages et des bois
- projet de reconstruction de logements HLM

- DEMOGRAPHIE

La population de Montégut Arros s'est établie pendant de nombreuses années autour de 330 à 350 habitants. A compter du recensement de 1982, le nombre d'habitants a diminué pour se stabiliser aux environs de 290 personnes. La municipalité souhaite retrouver le niveau qu'elle a connu.

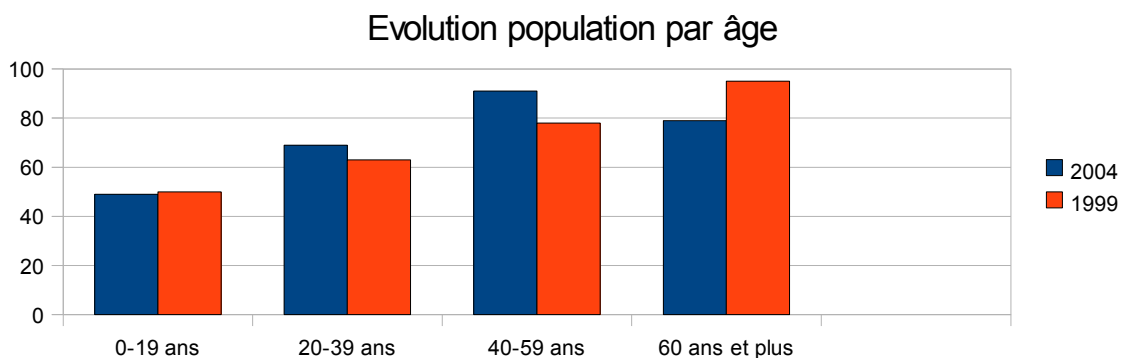
L'évolution de la population est directement liée au solde migratoire, elle arrive à se stabiliser si la commune arrive à accueillir de nouveaux ménages. Le solde naturel est toujours négatif, seul l'apport de jeunes couples peut inverser ce phénomène.



- Composition de la population :

Le graphique des ages fait apparaître entre 1999 et 2004 une augmentation des tranches moyennes entre 20 et 60 ans. Ce graphique montre bien l'impact de l'apport de nouveaux ménages sur le territoire.

C'est la tranche des plus de 60 ans qui diminue fortement, seule la tranche des moins de 20 ans n'évolue guère entre les deux recensements.



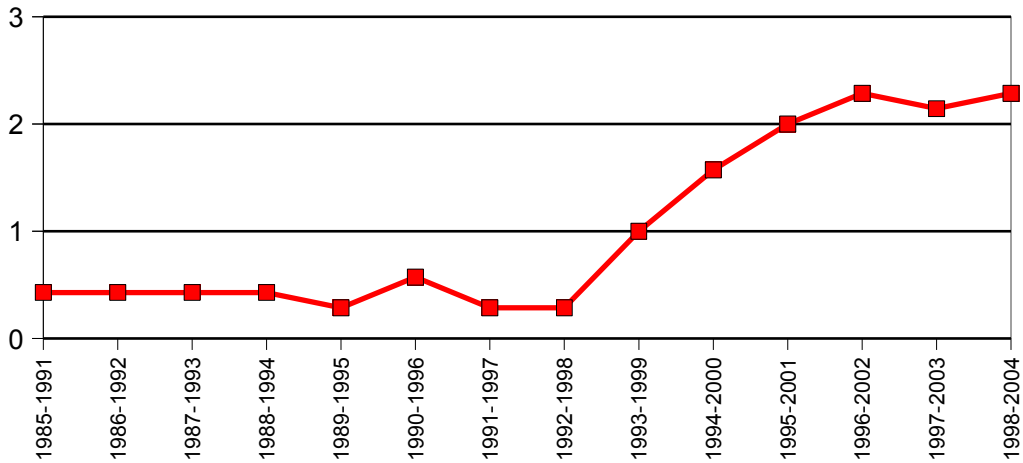
- LOGEMENTS

- Dynamique de la construction :

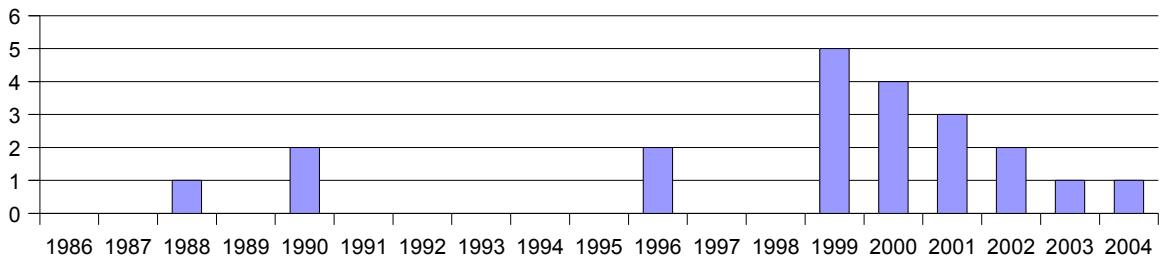
L'activité de la construction sur la commune montre une période faible avant 1999 ou peu de logements étaient autorisés et une embellie en particulier au début des années 2000.

La moyenne glissante des logements autorisés illustre l'augmentation des dernières années et situe la commune à 2 logements par an.

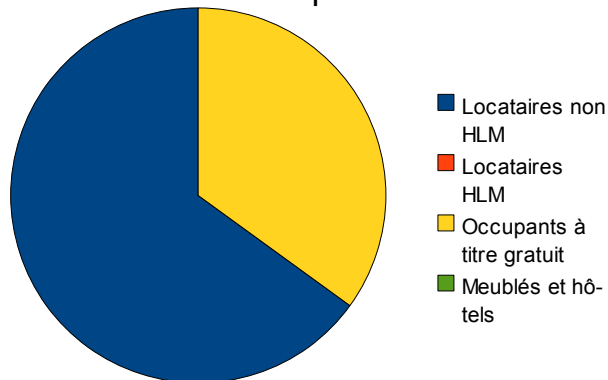
On trouve sur la commune une quinzaine de résidences secondaires.



Activité de la construction par année



Statut occupation



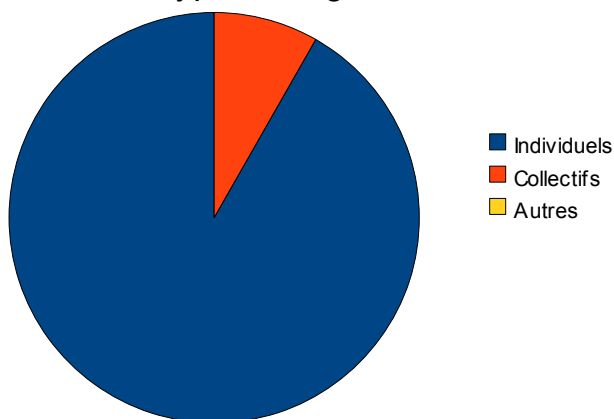
- Structure et état du parc

La construction neuve de ces dernières années n'a pas modifier nettement le diagramme de l'age de la construction. On note encore près des deux tiers des logements édifiés avant 1949.

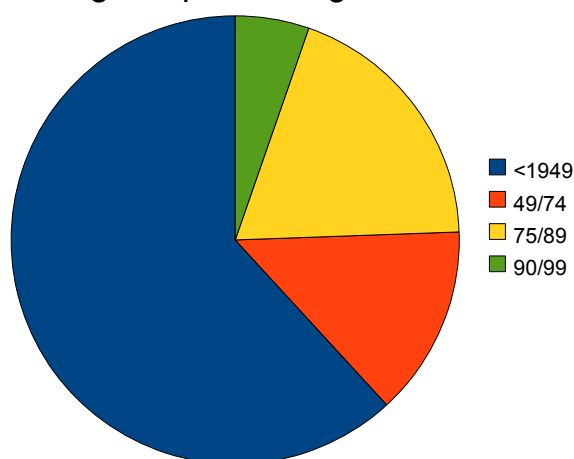
La maison individuelle est quasiment le seul type de logements, on trouve seulement 9 logements collectifs sur la commune.

Les résidences sont occupées majoritairement par leur propriétaire. Cependant, le parc locatif représente 12% des résidences principales alors que 6% des logements sont occupés à titre gratuit.

Résidences principales
types de logement



Âge du parc de logement

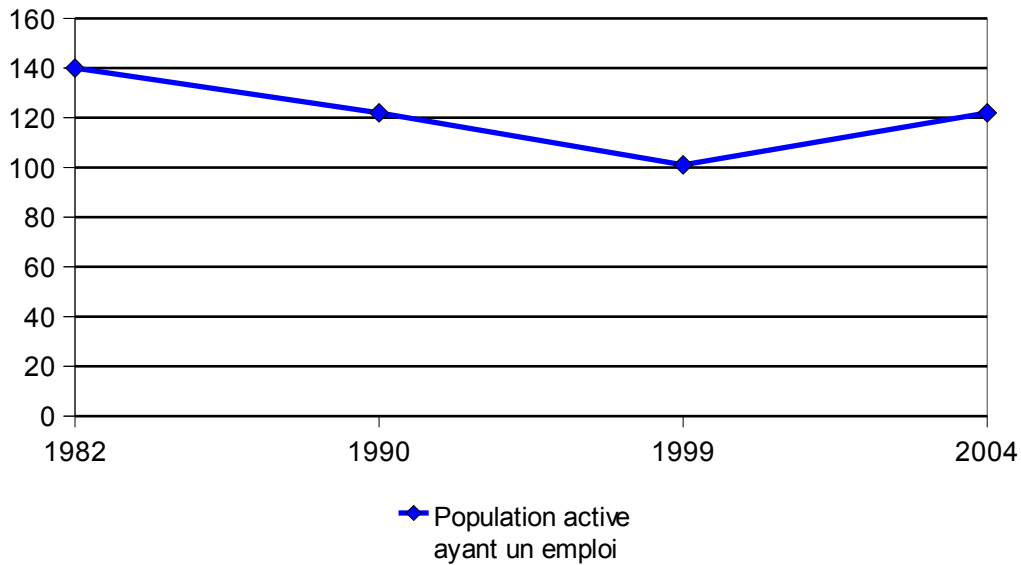


- ACTIVITES - EMPLOIS

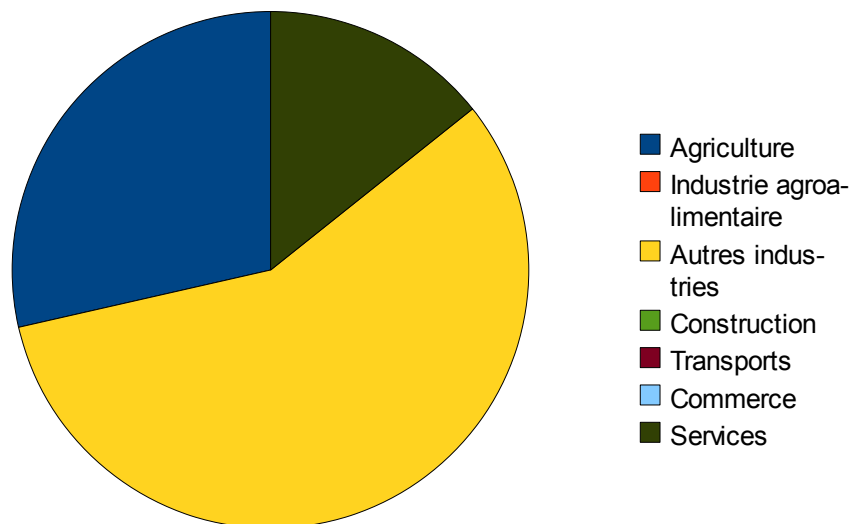
La population active ayant un emploi augmente sensiblement depuis 1999.

Parallèlement les emplois offerts sur le territoire communal continuent de diminuer.

C'est l'industrie qui offre la principale source d'emplois, l'activité agricole en nette diminution et les services complètent l'offre.



Emplois par secteurs d'activités en 1999



II – ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS

- MORPHOLOGIE DU SITE

Aux confins du Gers, la Rivière Basse correspond à l'extrême Sud-Ouest de l'éventail gascon. A la fois rupture franche et transition, elle s'organise principalement autour d'une vallée d'origine fluvio-glaciaire creusée et aplanie qui forme un large sillon marquant en grande partie la limite occidentale du département.

Rupture parce qu'elle sépare :

- les coteaux du Béarn (Vic Bilh), en rive gauche, formant l'éventail issu du plateau de Ger.
- les coteaux de l'Armagnac et de l'Astarac (Pardiac), en rive droite, formant l'éventail, issu du plateau de Lannemezan.

Transition parce que ce couloir venant des Pyrénées et menant à l'Atlantique est un espace de rencontre de plusieurs influences (Landes, Chalosse, Béarn, Bigorre, Bas-Armagnac et Astarac) et un espace de liaison entre les coteaux de la Bigorre au Sud-Ouest et les collines de l'Armagnac au Nord-Ouest.

L'entité Rivière Basse est ainsi structurée par l'Arros et l'Adour avec sa vallée en "U" au profil symétrique. Vastes plaines monotones limitées par des coteaux francs et massifs, elles offrent un paysage très ouvert et linéaire.

Les coteaux forment des ourlets boisés, délimitant ainsi la plaine. Ils sont constitués de molasses caillouteuses aux sols acides qui portent une végétation associée : Charmes, Châtaigniers, Bouleaux, Merisiers et Chênes. Ceux de la rive droite présentent une plus grande diversité de faciès, avec de l'élevage.

Les crêtes dominent la vallée, surmontée ou non de mottes, elles offrent des points de vue remarquables sur la plaine et la chaîne pyrénéenne.

La Rivière-Basse est "le Pays de l'eau", cette eau descend de la chaîne pyrénéenne par plusieurs torrents qui confluent en aval de Maubourguet pour former une rivière puissante.

L'Adour n'est plus un torrent mais pas encore un fleuve. Elle est une rivière indomptée au lit instable qui peut quelquefois déborder et épandre ses crues dans un couloir d'1 km de large.

A Izotges, l'Adour reçoit l'Arros, petite sœur pyrénéenne qui naît dans les calcaires des Baronnie, dont elle n'est séparée que par un maigre ourlet d'interfluve qui offre sur les deux plaines de magnifiques panoramas. Contrairement à celle de l'Adour, la vallée de l'Arros est dissymétrique et porte des sols légèrement calcaires, du fait de son origine.

La commune est traversée par la route nationale n°38 qui est le support d'une urbanisation linéaire qui s'étale en discontinu jusqu'à Villecomtal sur Arros.

Les altitudes se situent autour des 170 mètres en vallée de l'Arros, elles peuvent dépasser les 300 mètres sur les coteaux à l'Est du territoire. Le bourg centre se situe sur un coteaux à 250 mètres environ.

- OCCUPATION DU SOL

a) Habitat

Les diverses influences qui s'exercent dans la vallée de l'Adour s'illustrent dans l'architecture vernaculaire. Le galet est le matériau de base des constructions même si la variété des formes, des couleurs et des matières l'emporte sur l'unité. C'est le galet gris et ardoise des plaines de l'Adour, de Bigorre et de Rivière-Basse qui se distingue des galets ocre jaunâtres des Coteaux du Béarn ou du Magnoac.

Les solides bâtissent d'allure bigourdane imposent leur plan rectangulaire et leur toiture pentue. Les galets grisâtres et bleutés qui appareillent les façades s'exhibent volontier dans les murs des dépendances et des clôtures qui ferment les cours des maisons.

Ces architectures coquettes, encloses derrière les murets qui forment les rues, se dévoilent derrière de magnifiques portails de ferronnerie.

Hameau de la Ribère : c'est le principal quartier de la commune qui s'étire le long de la route départementale coincé entre la zone inondable de l'Arros et les fortes pentes des coteaux. Ce hameau constitue par ailleurs « l'entrée » de la commune.

Le centre du village est situé sur le coteau dominant l'Arros rive Est (Serre abrupt et boisé) mais ne compte aucune habitation et uniquement des bâtiments communaux autour de vastes espaces publics : l'église, la mairie, la salle des fêtes, l'école.

Site du Téoulé : Plusieurs constructions se sont développées à l'Est de la route, l'urbanisation du côté Ouest apparaît compliquée et peu opportune.

Lieu dit des Mourlanes : Il s'agit d'un petit ensemble de maison qui peut être conforté. Il vient rejoindre le lotissement communal. Il y a très peu de possibilités d'extension aux abords immédiats à l'exception du plateau reliant ce site au lieu dit des Mourlanes.

Tout le long de la vallée du Lurus, plusieurs petits quartiers de quelques maisons à peine se succèdent en fond de vallée le long des routes départementales : Daussat, Ensalot, le Tanneur, Barrac...

b) Les grandes végétations

En dehors des plaines cultivées de l'Arros et du Lurus, le territoire communal est composé de coteaux aux pentes abruptes entièrement recouvertes de boisements. Ceux-ci assurent une intimité à ce territoire et ferment les points de vues.

c) Les ripisylves

On les trouve principalement en accompagnement des ruisseaux et rivières et en particulier en bordure de l'Arros et du Lurus, elles viennent compléter les espaces naturels arborés de la commune.

d) Les cultures

Autrefois difficile à cultiver, la plaine offrait un paysage de "bocage de vallée", aujourd'hui très minoritaire. Drainée et irriguée, elle est actuellement très largement exploitée. Les prairies dédiées aux élevages bovins et ovins ont cédé leur place au maïs qui couvre de grandes étendues.

Plante tropicale importée en Rivière Basse dès le XVème siècle, le maïs, grand consommateur d'eau, a trouvé ici un climat propice à sa culture.

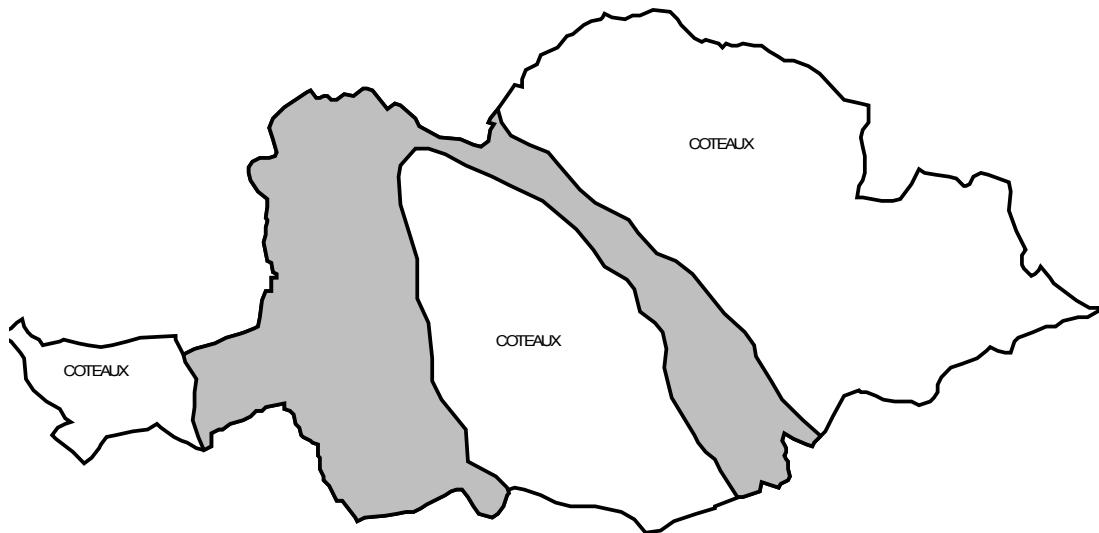
Avec des sols trop humides l'hiver, les terres de la plaine ne peuvent être semées à cette époque, ce qui interdit la culture du blé. Au printemps, les sols sont secs et permettent le semis du maïs, culture de printemps.

En marge de la maïsiculture, d'autres activités agricoles demeurent bien présentes.

Quelques prairies humides de la plaine sont encore dédiées à l'élevage, tout comme certaines terres des coteaux.

III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE

- LES SYSTEMES PAYSAGERS



– La vallée de l'Arros:

La vallée de l'Arros est moins large que celle de l'Adour mais offre le même paysage ouvert et dégagé. Ces vastes plaines aux paysages "ordinaires", sont des terres d'alluvions aux sols disparates mais majoritairement graveleux.

Site de la Digue: situé dans un méandre de l'Arros et au départ du canal, la commune souhaite mettre en valeur ce site historique et naturel qui accueille ponctuellement certaines manifestations.

Essentiellement agricole, cette vallée offre de grandes parcelles dégagées. En partie inondable, elle est longée par la RD 38 où s'est développée une urbanisation éparse tout le long de cet axe.

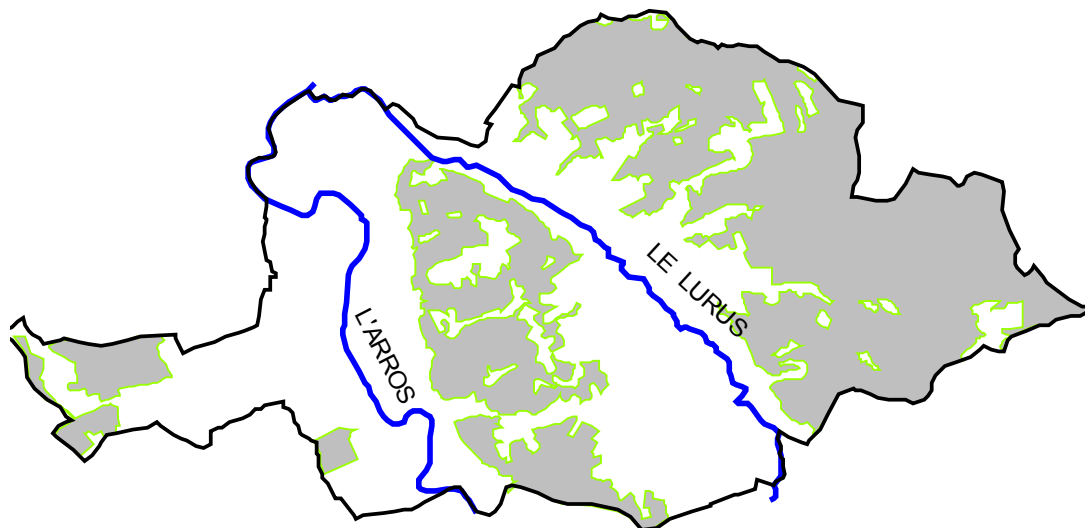
– La vallée du Lurus:

Vallée plus étroite, elle sépare les coteaux en deux. Elle aussi en partie inondable, l'urbanisation s'y est implantée par petits groupements de deux à trois constructions. Le Lurus rejoint l'Arros en limite Nord de la commune avec Villecomtal.

– Les coteaux:

Les coteaux sont peu utilisés pour l'agriculture tant les fortes pentes que la présence végétale sont importantes. Les coteaux abrupts de la rive gauche de l'Arros abritent le centre bourg et l'urbanisation récentes qui a pu se développer souvent en linéaire le long des voies.

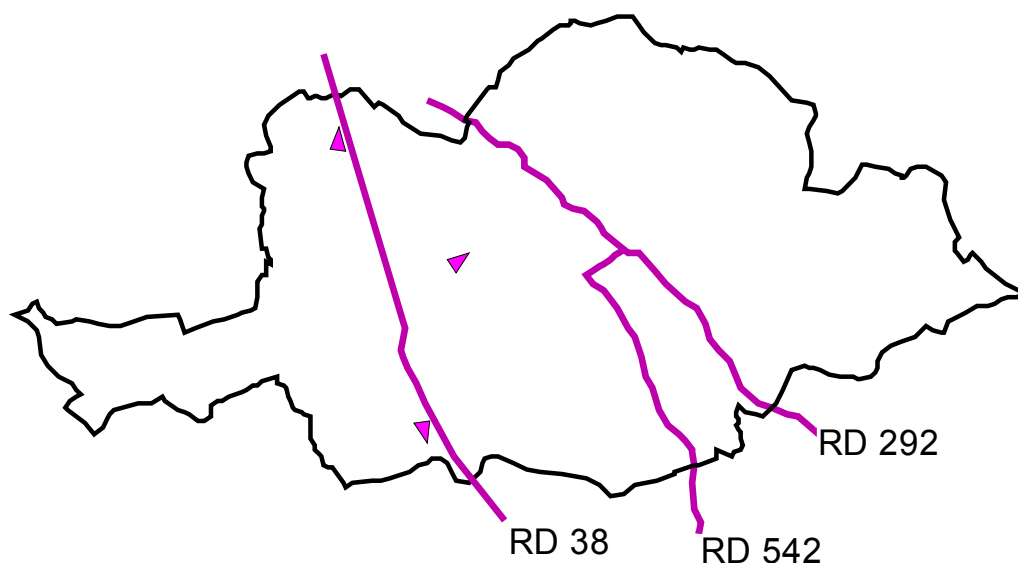
- LES SYSTEMES HYDRAULIQUES / LES BOIS



Le système hydraulique de la commune s'établit à partir de ruisseaux qui descendent des coteaux pour se déverser soit vers l'Arros soit vers le Lurus.
On note la présence d'un canal et d'une station de pompage d'eau avec un périmètre de protection de ce captage.

Sur ce territoire, les bois recouvrent la moitié des terres. Ils assurent une présence végétale importante et ferment les perspectives.

– LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE



La commune est traversée par la route départementale n°38 qui longe la vallée de l'Arros. Cet axe rejoint la route nationale n°21 sur la commune voisine de Villecomtal sur Arros. L'urbanisation s'est développée en rive le long de cet axe rectiligne ce qui engendre des problèmes de sécurité liés aux nombreux échanges des différents accès. La municipalité consciente de cette contrainte a lancé avec les services du conseil général un projet de sécurisation de sa traverse pour assurer les mouvements.

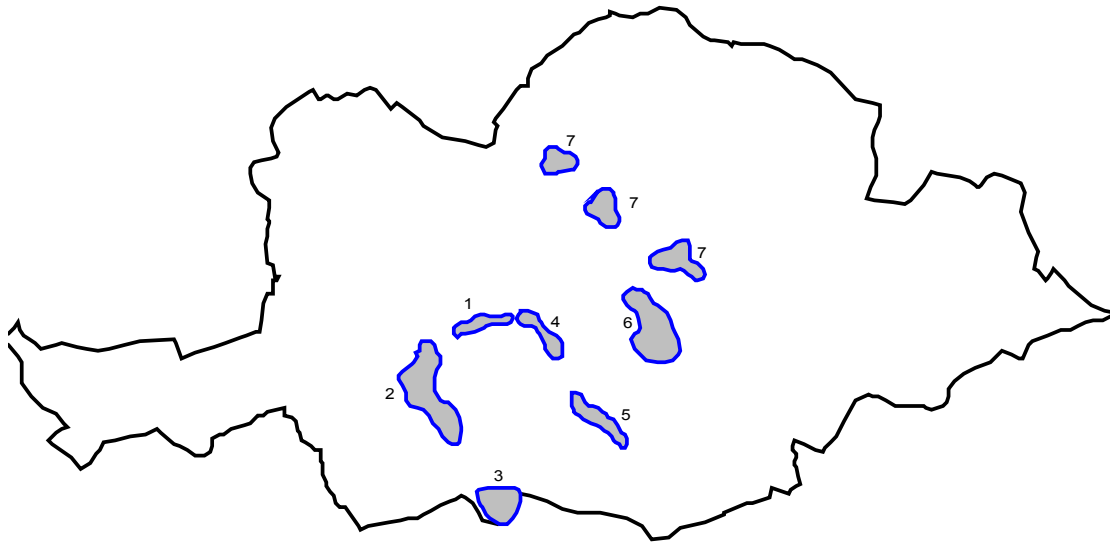
Deux autres routes départementales, la RD n°392 et n°542 passe dans la vallée du Lurus et retrouve la RD n°38 au nord de la commune. La RD 392 est une route étroite et tourmentée, les quelques accès qui s'y croisent sont autant de points délicats pour la sécurité.

Plus au Sud et en rive Gauche de l'Arros, on trouve une autre route départementale la RD n°543 qui rejoint Villecomtal par l'autre rive.

Compte tenu des espaces ouverts sur la large vallée de l'Arros, c'est la RD 38 qui offre des larges vues vers l'Est. Ces points de vue sont vite fermés par les coteaux abrupts et boisés que l'on retrouve coté Ouest.

Les autres points de vue s'observent depuis les coteaux qui s'ouvrent par endroits sur les environs lointains, le cœur du village où sont implantés les espaces communs présente un belvédère sur la campagne environnante et la rivière.

– LE SYSTEME URBAIN



1 – le centre du village avec ses équipements collectifs

2 – urbanisation linéaire de la ribère le long de la RD n°38

3 – aux Armands, urbanisation regroupées sous forme de lotissements

4 - lotissement du Téoulé implanté le long de la voie d'accès au village

5 – lotissement communal implanté en ligne de crête

6 – secteur de Barrac où sont implantées plusieurs constructions en limite avec la vallée du Lurus

7 - plusieurs petits quartiers de quelques maisons à peine se succèdent en fond de vallée le long de la route départementale: Dausat, Ensalot, le Tanneur.

- LES RESEAUX

Réseau électrique:

- le centre bourg est desservi
- aux Armands : réseaux en place aux abords des constructions
- la ribère : réseau en place mais faible, pas d'extension possible sans travaux importants entre les secteurs urbanisés, plus de réseau au delà de la station d'eau potable
- Téoulé : réseau en place dans le lotissement, le transformateur se trouve au carrefour
- Mourlanes : réseau en place sur la route principale mais reste faible après le lotissement
- Barrac : réseau venant de la ferme coté Ouest, une extension sera nécessaire vers la RD
- Ensalot : réseau en place entre les constructions, une extension sera nécessaire au delà
- Téchené : le réseau alimente une station de pompage et reste faible après le carrefour
- Dausat : loin de transformateur

Alimentation par le réseau d'eau potable:

- le centre bourg est desservi
- aux Armands : réseaux en place aux abords des constructions
- la ribère : réseau en place diamètre 125 sur la RD mais faible vers Espiau
- Téoulé : réseau en place
- Mourlanes : réseau en place sur la route principale et sur le chemin mais reste faible après les dernières constructions
- Ensalot : réseau en place mais devra être repris depuis la RD
- Téchené : pas de réseau d'eau après le carrefour
- Bellevue : réseau faible

Réseau d'assainissement:

L'assainissement se fait par filières individuelles, le centre ancien est collecté après les fosses mais ne possède pas de filtration.

Voirie:

Le conseil général pose le problème de l'urbanisation linéaire déjà importante et qu'il faudrait éviter le long de la route départementale n°38. Son allongement nécessiterait l'extension de la zone « 70 ».

En conclusion, il semble nécessaire de limiter la construction dans ce secteur en évitant d'étaler l'urbanisation.

Les accès vers la RD n°45 ne sont pas satisfaisants et interdisent une augmentation de la construction.

Les conditions d'accès vers la RD n°292 dans la vallée du Lurus ne sont pas satisfaisantes, l'urbanisation ne pourra intervenir que ponctuellement pour renforcer un hameau existant sous réserve d'aménagements de sécurité.

– PATRIMOINE

Le site perché du centre bourg, la vallée de l'Arros et les coteaux boisés sont autant d'espaces naturels à préserver et à sauvegarder.

– SERVITUDES

PM 1 Plan de prévention des risques naturels prévisibles

Un plan de prévention des risques concernant le retrait gonflement des argiles a été prescrit. Il fixera les normes de construction à mettre en œuvre pour éviter les désordres dans les bâtiments. Tout le territoire sera concerné par ce plan.

T 7 Relations aériennes – zone hors dégagement – installations particulières

– Contraintes:

Zone sismique n°Ia

Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie

Risques naturels:

Risques inondations: l'Arros
le Lurus

ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE II

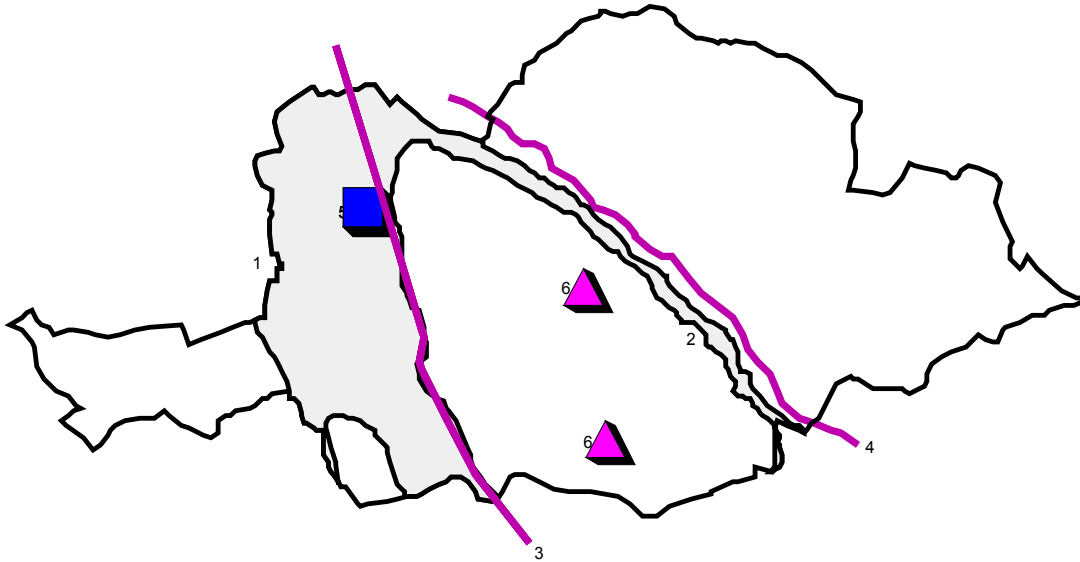
Grand ensemble naturel riche et peu modifié, ou qui offre des potentialités biologiques importantes

**Coteaux de Haget Lhez
Cours de l'Arros et affluents
Coteaux de Capvern Betplan**

Un périmètre de captage existe sur la commune, il concerne un captage d'eau potable avec une station située au Nord du territoire. Ce périmètre concerne les abords de l'Arros tout le long du territoire communal.

2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

I - CONTRAINTES



- 1 – Zone inondable de l'Arros
- 2 – Zone inondable du Lurus
- 3 – Route départementale n°38
- 4 – Accès dangereux vers la RD n°292
- 5 – Station de pompage eau potable
- 6 – Activités agricoles, élevages

II - ZONAGES

ZONAGE	ATOUS – CONTRAINTES – VOCATIONS
ZC 1 le Village centre	C'est le centre du village qui regroupe les équipements collectifs de la commune avec l'église, l'école, la salle des fêtes et la mairie. C'est ensemble s'étale autour d'espaces publics sur un belvédère au dessus de la vallée de l'Arros. C'est une entité à part entière, sans aucune habitation qui mérite d'être conservée en l'état. La zone est entièrement desservie par les réseaux.
ZC 1 Au Téoulé	C'est le développement urbain le plus proche du centre bourg. Il s'agit d'une urbanisation linéaire sur le flanc Nord de la voie communale. Le Sud de la voie est difficilement urbanisable en raison des fortes pentes et des conditions d'assainissement. Cette zone ne doit pas également être étirée le long de la voie afin d'arrêter l'étalement urbain. Les réseaux sont en place, La zone est entièrement construite.
ZC 2 Au Téoulé	Le développement de la zone précédente peut s'organiser sur le plateau situé coté Ouest. Ce espace permettra d'assurer une continuité vers le centre et les équipements publics tout en maintenant la coupure naturelle existante. Les réseaux d'eau et d'électricité sont en place, le développement de ce secteur nécessitera cependant l'amélioration du carrefour entre les voies communales, le découpage des lots devra en tenir compte.
ZC 1 Au Parc	C'est un petit ensemble bâti en entrée de ville en bordure de la route départementale n°38. Cette zone reprend les constructions existantes sans augmentation afin d'arrêter l'urbanisation qui se développe dans la vallée de l'Arros et la multiplication des échanges sur cet axe circulé. Les réseaux sont en place.
ZC 1/ZC 1i La Ribère	C'est le hameau principal de la commune qui s'est organisé dans la vallée de l'Arros de part et d'autre de la route départementale. L'urbanisation se heurte d'un coté à la zone submersible de la rivière et de l'autre aux coteaux abrupts qui empêchent tout développement. Une partie des constructions existantes seront reportées en zone inondable. Le développement très linéaire ne sera pas poursuivi. Les réseaux sont en place. C'est dans ce secteur que la municipalité envisage la construction de logements sociaux. Des travaux de sécurisation de la voie sont en projet.
ZC 2/ZC 2i Aux Armands	Secteurs qui s'est développé en limite Sud de commune au Nord de la route départementale. La zone reprend l'existant et offre quelques possibilités dans les dents creuses. Les réseaux sont en place. Une attention particulière sera prise pour les accès.
ZA 1i Aux Armands	Secteur face au lotissement où est implantée une activité. La zone reprend le site afin de permettre les extensions mais pas les nouvelles constructions car le terrain est situé dans la zone inondable de l'Arros.

ZC 2
A Las Mourlanes
Hameau situé sur les coteaux en allant vers le centre du village. La construction s'est développée en crête sous la forme d'un lotissement communal. La zone peut se développer en contrebas vers les habitations existantes. L'impact paysager de ces extensions est contenu par les boisements. Les réseaux sont en place sur la voie communale. Au delà du lotissement, le réseau électrique est faible. Des renforcements seront nécessaires sur le chemin communal s'il y a extension.

ZC 2
A Barrac
C'est un secteur où une amorce de construction s'est développée le long de la RD 542 au dessus de la vallée du Lurus. La topographie du site permet un développement en épaisseur sous réserve d'organiser la zone avec création d'une desserte interne et amenée des réseaux. Les accès vers la RD seront à limiter.

ZN i
L'Arros, Le Lurus
C'est une zone naturelle qu'il convient de protéger en raison des risques d'inondation auxquels elle est soumise.
Elle reprend le secteur submersible de l'Arros et du Lurus.

ZN
Le reste du territoire
C'est le reste du territoire.
Zone naturelle essentiellement agricole, l'urbanisation n'y a pas sa place.
Seules quelques constructions peuvent y être admises sous conditions.

Afin de prévenir tous risques liés aux inondations, les constructions ou extensions situées en bordure des ruisseaux affluents de l'Arros dans les ZC 1 et ZC 2 ne seront autorisées quand fonction de la prise en considération des risques inondations.

Une extension autour des constructions à Ensalot, envisagée dans un premier temps n'a pu être retenue compte tenu des conditions d'accès de la voie communale vers la RD, les travaux de sécurisation étant trop importants.

III - TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES D'ACCUEIL

Zones	Lieux dits	Superficie en ha	Possibilités d'accueil – Nombre d'habitations
ZC 1	Le village centre	1,24	/
ZC 1	Au Téoulé	1,17	0
ZC 2	Au Téoulé	1,91	6
ZC 1	Au Parc	1,25	1
ZC 1	La Ribère	9,08	3
ZC 2	Aux Armands	5,81	6
ZA 1i	Aux Armands	1,37	/
ZC 2	A Las Mourlanes	6,59	13
ZC 2	A Barrac	7,19	14
ZNi	L'Arros, le Lurus	318,90	/
ZN	le reste du territoire	1174,49	/

ZC 1	TOTAL	13,48	4
ZA 1	TOTAL	1,37	/
ZC 2	TOTAL	20,76	39
ZN	TOTAL	1493,39	/

3ème Partie : LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

I - INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT :

Le développement urbain doit permettre une utilisation optimale des investissements en matière de réseaux.

Le développement de la commune doit s'organiser de façon à densifier les secteurs existants et à arrêter le développement linéaire.

Les secteurs sensibles (vallées, crêtes, bois...) ont été préservés de toute nouvelle urbanisation afin de préserver le site et de conserver le charme de ce territoire. Le développement de la construction s'est établi en dehors des zones naturelles écologiques faunistiques et floristiques.

L'urbanisation a été retenue aux abords des hameaux de manière à profiter des réseaux en place, éviter le mitage redonner une identité à chaque secteur en stoppant la consommation d'espace.

Voirie :

Les contraintes d'accès vers les routes départementales, tant la RD n°38 dans la vallée de l'Arros que la RD n°292 dans la vallée du Lurus n'ont pas permis de poursuivre l'urbanisation. Ces deux ensembles ont donc été préservés en maintenant l'existant et en évitant des extensions trop importantes. L'importance des travaux de sécurisation des accès dans la vallée du Lurus n'a pas permis la création de zones constructibles.

Les secteurs retenus permettront de fermer les dents creuses ou privilégieront la création d'une desserte interne avant retour vers la voirie départementale.

Assainissement :

L'assainissement est de type individuel sur l'ensemble du territoire. Les extensions ont été favorisées en fonction des conditions de rejet vers le milieu naturel et évitées lorsqu'il n'y avait pas d'exutoire à proximité.

II - PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Patrimoine :

Le développement linéaire a été arrêté tant pour des conditions de sécurité le long des routes départementales que pour des contraintes de préservation des paysages en ligne de crête.

De plus, l'entité des espaces publics sur son éperon perché au dessus de la vallée de l'Arros a été maintenue en l'état afin de ne pas amener des habitations sur ce site remarquable.

Environnement et Paysages :

Maintien de la construction autour de l'existant.

Limitation de l'urbanisation le long des routes importantes.

Les constructions devront respecter la qualité du patrimoine existant.

Maintien en zone naturelle des espaces sensibles.

Limitation de l'étalement de la construction dans les hameaux épars.

Une zone de protection a été définie autour des secteurs submersibles de l'Arros et du Lurus. Elle préserve d'une urbanisation en secteur inondable et maintient une coulée verte sur la commune.

Les massifs boisés ont été maintenus en secteur naturel.

Les espaces naturels agricoles ont été préservés.